



HAMPSTEAD

www.hampstead.qc.ca

N/Réf.: #HA- 21-10

Des soumissions dans des enveloppes scellées, fournies par la Ville et adressées à Ville de Hampstead, 5569 Chemin Queen Mary, Québec, H3X 1W5 seront reçues en quatre copies selon les renseignements ci-dessous :

Appel d'offres : RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC PAR TECHNIQUE DE CHEMISAGE

Ces travaux comprennent sommairement :

- La réhabilitation de douze tronçons sur onze rues, d'environ 1463 mètres de conduite d'aqueduc de 200 mm et 250 mm de diamètre par la technique de chemisage.

Disponibilité des documents	Date :	À compter du jeudi 5 août 2010
	Heure :	14h00
	Endroit :	Bureau des Ressources matérielles 5569, Chemin Queen Mary Hampstead, Québec
	Coût :	100.00\$

Ouverture des soumissions	Date :	Le lundi 23 août 2010
	Heure :	9h00
	Endroit :	Hôtel de Ville 5569, Chemin Queen Mary Hampstead, Québec

Seules les personnes, sociétés, corporations et compagnies, qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau de la Ville situé à l'adresse ci-haut mentionnée, sont admises à soumissionner.

Les soumissions seront reçues au plus tard le 23 août 2010 à 9h00 et seront ouvertes publiquement à cette même date et heure.

Pour être considérée, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié, fait à l'ordre de la Ville de Hampstead ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance reconnue en assurance garantie par l'inspecteur général des Institutions financières du Québec, d'un montant égal à

10 % ou plus du montant de la soumission, valide pour une période de **(90) quatre-vingt-dix jours** à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'un document émis par une compagnie d'assurance reconnue en assurance garantie par l'Inspecteur général des Institutions financières du Québec, confirmant qu'elle émettra en faveur de la **Ville de Hampstead**, un cautionnement d'exécution du contrat établi pour une valeur de 50 % du prix du contrat et un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre, des services des créanciers et sous-traitants pour une valeur de cinquante pour cent (50%) du prix du contrat, le tout valide pour une période de quatre-vingt-dix jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

La Ville de Hampstead ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission et se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions reçues, sans responsabilité aucune de sa part pour les frais ou pertes encourus par les soumissionnaires.

Donné à Hampstead, ce 3 août 2010

Michel Richard
Chef de Division Approvisionnement
Ville de Hampstead